

à cette Bonne mère chérie. Puisse-t-elle me continuer sa protection, et m'accorder d'autres faveurs que je lui demande avec la plus entière confiance.

UNE JEUNE MÈRE.

10 Octobre 1897.

ACTON-VALE.—M^{de} Alexandre Dubé, de cette paroisse, vient d'être guérie d'une maladie très grave par une faveur toute spéciale de notre grande Thaumaturge. Elle vous prie de vouloir bien lui permettre, par la voie de vos Annales, de rendre à la Bonne sainte Anne l'hommage public de sa reconnaissance.

12 Octobre 1897.

PORTSMOUTH, N. H.—Je viens annoncer dans les Annales de la Bonne sainte Anne, la conversion de mon époux, qui était éloigné de ses devoirs religieux depuis au-delà d'une douzaine d'années. Après avoir prié le Précieux Sang et demandé les prières de toute une communauté, fait moi-même une neuvaine à la Ste-Face et à St-Antoine de Padoue et fait brûler une lampe devant la Ste-Face, j'ai eu le bonheur d'obtenir sa conversion, à l'occasion d'une retraite que nous avons eue au mois de septembre dernier. J'avais promis, si je l'obtenais, de la faire publier dans les Annales de la Bonne sainte Anne.

Je recommande aux prières la conversion de trois personnes de ma famille et un enfant de 7 ans qui n'est pas encore baptisé.

UNE ABONNÉE.

—Une dame de Québec ayant fait une chute a été guérie après avoir fait à la Bonne sainte Anne, la promesse de publier cette faveur dans les Annales.

D. B.

15 Octobre 1897.

PUTNAM, CONN.—En avril dernier je me suis abonné aux Annales; j'avais promis une piastre au sanctuaire de Sainte Anne et de faire publier dans les Annales si j'obtenais la guérison de mon petit garçon qui avait le rifflé. Par la bonté de sainte Anne, j'ai obtenu sa guérison; mais j'ai négligé d'accomplir ma promesse, le mal a repris de nouveau. Ainsi je m'empresse de remplir ma promesse et j'espère que sainte Anne pardonnera ma négligence. Gloire à sainte Anne.

Dame Nap. B.

Octobre 19 1897.

ST-BASILE, COMTÉ PORTNEUF.—L. L. Témoinne sa plus profonde reconnaissance à la Bonne sainte Anne pour faveur spirituelles et temporelles obtenues par son intercession.

L. L.